

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU  
1<sup>er</sup> août 2025  
N° E25000088 /51

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE  
CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Le conseiller

**E- Décision désignation commissaire**

Vu enregistrée le 15 juillet 2025, la lettre par laquelle la communauté d'agglomération de Chaumont demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Le Zonage d'assainissement de la commune de Lamancine ( Haute-Marne) par la communauté d'agglomération de Chaumont dont le siège est en l'hôtel de ville de Chaumont (52012), 5 avenue Emile Cassez.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants.

Vu le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025.

**DECIDE**

**ARTICLE 1** :M. Philippe BONNEVAUX est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** :M. Patrick LHUILLIER est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** :Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** :La présente décision sera notifiée à la communauté d'agglomération de Chaumont à M. Philippe BONNEVAUX et à M. Patrick LHUILLIER.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 1er août 2025

Pour expédition conforme,  
Châlons-en-Champagne, le 01 août 2025  
Le greffier,



Vu l'article R222-22 du CJA,  
pour la présidente empêchée,  
le conseiller,

Signé

J. HENRIOT